

Bruxelles, le 6 mai 2022

Concerne : L'assemblée générale ordinaire de CRELAN INVEST

Cher Actionnaire,

Veillez-trouver ci-joint une correction de l'avis de convocation et de la procuration pour l'assemblée générale ordinaire de CRELAN INVEST.

En date du 4 mai 2022, le conseil d'administration a décidé, par résolution circulaire, de modifier sa proposition de réponse pour le point « 8.1. *Transfert du solde restant.* » sous le point « 8. *Clôture de la liquidation du compartiment Euro Equity Low Risk.* ». La proposition du conseil d'administration de verser le solde restant à Crelan S.A. est remplacée par la proposition de répartir le solde restant sur l'ensemble des compartiments restants au prorata des AUM de chacun des compartiments.

Bien cordialement,

CACEIS Bank, Belgium Branch
Département Juridique,
Avenue du Port 86C b320,
1000 Bruxelles